

TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 29 Janvier 2018

Présents : MM. GOURMAND, BOURGOGNON, DANON, D'AGOSTINO, GRANJON

Assiste : Mme VALDES

ENVOYES A LA FFF

- * Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Oboussier à Neuville sur Saône
- * Demande de classement fédéral du stade des Alpes à Grenoble
- * Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Fernand Piguet à Marboz
- * Demande de classement fédéral du stade Municipal à Aoste
- * Demande de confirmation de classement d'éclairage de la Plaine de jeux Mager 1 à Chambéry
- * Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Municipal à Chambéry

ECLAIRAGES

Niveau E5

Crest : Stade Municipal – NNI. 261080102

Niveau E5 – 177 lux – CU 0.76 – Emini / Emaxi 0.61

Rapport de visite effectué par M. DANON - Classement jusqu'au 29 Janvier 2020

Neuville sur Saône : Stade Oboussier- NNI. 691430102

Niveau E5 – 176 lux – CU 0.75 – Emini / Emaxi 0.46

Rapport de visite effectué par M. GRANJON - Classement jusqu'au 29 Janvier 2020

Saint Ismier : Stade François Régis Beriot – NNI. 383970102

Niveau E5 – 143 lux – CU 0.76 – Emini / Emaxi 0.47

Rapport de visite effectué par M. BALDINO - Classement jusqu'au 29 Janvier 2019

Niveau E Foot à 11

Donzère : Stade Michel Hidalgo – NNI. 261160101

Niveau E Foot à 11 – 109 lux – CU 0.70 – Emini / Emaxi 0.40

Rapport de visite effectué par MM. PALACIN et FLANDIN- Classement jusqu'au 29 Janvier 2020

Rectificatif

Vesseaux : Stade de l'Hermas – NNI. 73390101

Niveau E Foot à 11 -124 lux – CU 0.50 –Emini : Emaxi 0.30

Rapport de visite effectué par M. LEFEBVRE – Classement jusqu'au 2 Janvier 2020

Niveau E Entraînement

Feillens : Stade des Dîmes – NNI. 011590102

Niveau E Entraînement -78 lux – CU 0.50 –Emini : Emaxi 0.30 (pour un niveau E Foot à 11; la puissance de l'éclairage doit être supérieure ou égal à 100 lux)

Rapport de visite effectué par MM. PELLET et BACONNET – Classement jusqu'au 2 Janvier 2020

INSTALLATIONS

Niveau Foot à 5

Aoste : Stade Municipal – NNI. 380120104

Niveau Foot à 5 avec AOP du 5 Avril 2012

Rapport de visite effectué par M. GOURMAND - Classement jusqu'au 29 Janvier 2028

Niveau Foot à 8 SYE

Aoste : Stade Municipal – NNI. 380120103

Niveau Foot à 8 SYE avec AOP du 5 Avril 2012

Rapport de visite effectué par M. GOURMAND - Classement jusqu'au 29 Janvier 2028

DIVERS

Courriers reçus le 25 Janvier 2018

Mairie de Chavanay : Demande de classement d'éclairage du stade Raphaël Garde.

FFF CFTIS : Demande de renseignement sur la demande de classement d'éclairage du Gymnase Plan du Loup à Ste Foy les Lyon.

Mairie de Chambéry :

- Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Municipal à Chambéry
- Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Mager à Chambéry
- Demande de classement du Gymnase Jean Jaurès à Chambéry.

Courriers reçus le 26 Janvier 2018

Mairie d'Annecy le Vieux :

- Demande d'avis préalable du Parc des Sports 3 à Annecy
- Demande d'avis préalable du stade de Vieugy 2 à Seynod

District de l'Isère :

- Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade François Régis Bériot à St Ismier
- Demande d'avis préalable du stade Pré Pommier à Bourgoin Jallieu

Courriers reçus le 29 Janvier 2018

FFF CFTIS : Confirmation du rendez-vous pour la visite du stade des Alpes à Grenoble

Mairie de Bron : Reçu le rapport d'essais du stade Jean Jaurès.

District de la Loire :

- Demande de classement fédéral du stade de la Livotte à Craitilleux
- Demande de classement d'éclairage du stade Louis Despinasse à Bourg Argental
- Reçu le rapport d'essais du stade Synthétique Municipal à Cellieu.

Courriers reçus le 30 Janvier 2018

Mairie de Francheville : Demandes d'avis préalable d'éclairage des Parcs Sportifs 1 et 2.

Reçu les documents pour les demandes préalables concernant les éclairages des 3 terrains du futur stade J. JOLY.

District de l'Ain : Demandes de renseignements sur l'homologation d'un terrain en ghere.

PROCES-VERBAL N°7 - FFF CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 17 Janvier 2018

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1. Classements fédéraux initiaux

DECINES CHARPIEU – STADE GROUPAMA STADIUM – NNI 692750101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E1 jusqu'au 08/01/2018.

Eclairement moyen horizontal: 2871 Lux

Facteur d'uniformité (Eh) : 0.84

Rapport Emin/Emaxi : 0.60

Points Bis : Conformes

Eclairement moyen horizontal (substitution) = 1902 Lux

Eclairages moyen Verticaux : Ev1=1787 Lux ; Ev2=1660 Lux ; Ev3=1759 Lux ; Ev4=1741 Lux

Facteurs d'uniformités (Ev) : Ev1= 0.69; Ev2=0.60; Ev3=0.69; Ev4=0.68.

Ev Mini/EvMaxi : Ev1=0.49; Ev2=0.46; Ev3=0.44; Ev4=0.49

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E1 (Installation de projecteurs LED) et des documents transmis :

☑ Imprimé « Demande de classement fédérale d'éclairage » dûment renseigné, daté et signé par le propriétaire de l'installation.

- Etude d'éclairage en date du 24/06/2017.

- Plan de l'aire de jeu avec indication coté des projecteurs par rapport aux lignes de touche et de but.

- Rapport d'essais en date du 09/08/2017 des éclairages horizontaux de l'alimentation principale et de substitution ainsi que les éclairages verticaux.

Elle rappelle que le contrôle des éclairages lors du classement initial doit être réalisé par un organisme de contrôle accrédité indépendant de l'éclairagiste, de l'installateur et du maître d'ouvrage, en présence d'un membre de la CRTIS.

La CRTIS demande que le dossier soit complété par :

- Rapport d'essai des éclairages horizontaux des alimentations, principale et de substitution ainsi que les éclairages verticaux.

- Certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle technique agréé.

- L'engagement d'entretien par les services techniques municipaux ou par une entreprise spécialisée, de l'ensemble des éclairages.

2. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

2.1. Confirmations de niveau de classement

DOMPIERRE SUR BESBRE – STADE ANDRE AMIOT – NNI 031020101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 03/12/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26/02/2001 mentionnant une capacité de 2530 personnes dont 2200 places debout en pourtour du terrain et 330 places assises en tribune.

- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 04/12/2000.

- Rapport de visite effectué le 28/11/2017 par Monsieur Michel DUCHER, membre de la CRTIS.

- Plans des vestiaires.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 4 jusqu'au 17/01/2028.

SAINT JULIEN EN GENEVOIS – STADE DES BURGONDES 1 – NNI 742430101

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 26/11/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 4 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 28/03/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

- Plans des vestiaires.

Dans l'attente de la réception d'un échéancier des travaux confirmé par un délibéré du conseil municipal, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 jusqu'au 26/11/2027.☑

1.3. Changements de niveau de classement

3. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

3.1. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE

ANNECY LE VIEUX – COMPLEXE SPORTIF D'ALBIGNY 2 – NNI 740110102

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 12/03/2019.

La commission n'a pas reçu l'Arrêté d'Ouverture au Public, comme demandé dans plusieurs PV.

En l'absence de ce document, elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE jusqu'au 12/03/2019.

CELLIEU – STADE DES ROCHES – NNI 420320101

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 01/03/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 27/11/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Suite à la réception des tests in situ demandés, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5SYE jusqu'au 27/08/2027.

CHARLY – STADE RAYMOND BOURETTE – NNI 690460101

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 22/11/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 10/03/2008 mentionnant une capacité de 300 personnes.
- Rapport de visite effectué le 28/03/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.
- Plans des vestiaires.

Les tests de performances sportives n'ayant pas été réalisés depuis 2007, elle demande que lui soit transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 14/06/2018.

En l'absence des documents demandés, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5sy jusqu'au 22/11/2027.

HAUTE RIVOIRE – STADE DU NOYER – NNI 690990101

Cette installation n'a jamais été classée.

Suite au changement de revêtement en synthétique, la commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 22/12/2017 mentionnant une capacité de 300 personnes.
- Rapport de visite effectué le 22/12/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.
- Plans des vestiaires.

Elle précise que le classement en niveau 5SYE ne sera effectif qu'après réalisation de l'ouverture sèche de 1.8m de large entre les deux vestiaires comme évoqué dans le rapport de visite.

Elle demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018.

Dans l'attente des aménagements et des documents demandés, elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 17/07/2018.

SAINT CHRISTO EN JAREZ – STADE DE LA COTE 2 – NNI 422080102

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 14/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Foot A11SYE ainsi que des tests in situ du 07/12/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Suite à la réception des tests in situ demandés, elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE jusqu'au 18/11/2027.

SAINT PAUL EN JAREZ – STADE DES FRARIES 2 – NNI 422710102

Cette installation est classée en niveau 5sy jusqu'au 24/09/2021.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 24/11/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives ainsi que de l'Attestation de capacité du 06/10/2017 mentionnant une capacité de 300 personnes.

Suite à la réception des tests in situ demandés, elle rétablit le classement de cette installation en niveau 5SYE jusqu'au 24/09/2021.

VILLARS – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 423300201

Cette installation était classée en niveau Travaux jusqu'au 30/06/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/09/2017 mentionnant une capacité de 263 personnes.
- Plans des locaux.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 5SYE jusqu'au 24/08/2024.

3.2. Tests in situ de maintien de classement

ANNECY – PARC DES SPORTS 2 – NNI 740100102

Cette installation est classée en niveau 4SYE jusqu'au 28/09/2022.

La Commission demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV 2 du 13/09/2017.

AUBENAS – STADE RIPOTIER NORD – NNI 070190201

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 01/02/2025.

La Commission demande donc que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

AVEIZIEUX – STADE MUNICIPAL – NNI 420100201

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 23/09/2022.

La Commission demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017.

BEAUMONT – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARTIERE – NNI 630320101

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 07/09/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 13/12/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Remerciements.

CHANAS – STADE AIME BEC – NNI 380720101

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 16/09/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 13/12/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Remerciements.

CHAPONOST – STADE ROBERT GUIVIER 2 – NNI 690430102

Cette installation est classée en niveau 6SYE jusqu'au 22/09/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 24/11/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Remerciements.

CHASSE SUR RHONE – COMPLEXE SPORTIF DE MOLEYE 2 – NNI 380870102

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 14/09/2022.

La Commission demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017.

CHIRENS – STADE DU COLLEGE – NNI 381050101

Cette installation est classée en niveau 6SYE jusqu'au 04/04/2027.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 26/10/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Remerciements.

ECULLY – STADE MUNICIPAL – NNI 690810101

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 16/09/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 24/11/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Remerciements.

GRENOBLE – STADE RAYMOND ESPAGNAC 2 – NNI 381850302

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 12/09/2024.

La Commission n'a pas reçu les tests in situ des performances sportives et de sécurité, comme demandé dans plusieurs PV.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 5sy jusqu'au 12/09/2024.

LA ROCHETTE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 732150102

Cette installation est classée en niveau 6SYE jusqu'au 21/09/2022.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV 2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

LE CHEYLAS – STADE AIME DE MARCIEU 1 – NNI 381000101

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 03/10/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 28/11/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

LE PONT DE BEAUVOISIN – STADE GUY FAVIER 2 – NNI 732040102

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 09/09/2022.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV 2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

LYON 03 – STADE MARC VIVIEN FOE – NNI 693830101

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 16/09/2022.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV 2 du 13/09/2017.

LYON 04 – STADE DES CHARTREUX – NNI 693840101

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 09/09/2022.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV 2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

LYON 05 – STADE DE LA SARRA – NNI 693850301

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 15/12/2022.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV 2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

LYON 08 – STADE DU CLOS LAYAT 2 – NNI 693880102

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 13/12/2022.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV 2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

MONTBRISON – STADE DE MONTPLAISIR – NNI 421470201

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 29/09/2022.

La Commission demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018, comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

PERONNAS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 012890101

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 08/01/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 12/01/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Suite à la réception des tests in situ demandés, elle prononce le classement de cette installation en niveau 3SYE jusqu'au 08/07/2027.

PONTCHARRA SUR TURDINE – COMPLEXE SPORTIF ROGER MARDUEL – NNI 691570101

Cette installation est classée en niveau 4SYE jusqu'au 03/11/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 24/11/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Remerciements.

ROMAGNAT – STADE MICHEL BRUN 2 – NNI 633070102

Cette installation est classée en niveau 4SYE jusqu'au 04/09/2022.

La Commission prend connaissance du courrier de la collectivité demandant un délai supplémentaire pour la transmission de tests in situ.

Elle prolonge le délai jusqu'au 30/03/2018.

SAINT JEAN DE MAURIENNE – STADE JOSEPH GAVARINI – NNI 732480201

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 26/09/2017.

La commission prend connaissance des tests in situ du 05/10/2016, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Elle demande que lui soient transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

En l'absence des tests in situ demandé, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5SYE jusqu'au 26/03/2027.

SAINT JOSEPH – STADE ROBERT ET HENRI JULLIEN – NNI 422420101

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 03/09/2026.

La Commission n'a pas reçu l'Arrêté d'Ouverture au Public, comme demandé dans plusieurs PV.

En l'absence de ce document, elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE jusqu'au 03/09/2026.

SAINT JUST MALMONT – STADE JEANNOT BRUNON – NNI 432050102

Cette installation est classée en niveau 5sy jusqu'au 27/11/2021.

La Commission demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

SAINT FERREOL D'AUROURE – COMPLEXE SPORTIF COMMUNAUTAIRE 1 – NNI 431840101

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 04/09/2021.

La Commission demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018.

SAINTE FOY LES LYON – STADE DU PLAN DU LOUP 2 – NNI 692020102

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 01/09/2022.

La Commission demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV 2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

SEYNOD – STADE MAX DECARRE – NNI 742680102

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 01/01/2020.

La Commission n'a pas reçu les tests in situ comme demandé dans plusieurs PV.

En l'absence de ce document, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5sy jusqu'au 01/01/2020.

SILLINGY – STADE RENE GAILLARD 2 – NNI 742720102

Cette installation est classée en niveau 6SYE jusqu'au 02/09/2022.

La Commission demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV 2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

TOURNON SUR RHONE – STADE SAINT JUST 3 – NNI 73240103

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 15/09/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 19/12/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

VIUZ EN SALLAZ – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 743110101

Cette installation est classée en niveau 6SYE jusqu'au 26/01/2022.

Elle demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV 2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

CEYRAT – STADE OLIVIER VERNADAL – NNI 630700101

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 27/02/2018.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des plans de l'aire de jeu.

Elle émet un avis favorable pour le renouvellement du gazon synthétique sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105mx68m.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Le traçage du football réduit devra être conforme à la nouvelle disposition concernant le Foot A8.

Pour son classement en niveau Foot A8SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

PONT DE CHERUY – STADE LEON DESVIGNES – NNI 383160102

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 23/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des plans de l'aire de jeu.

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un gazon synthétique sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105mx68m.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Le traçage du football réduit devra être conforme à la nouvelle disposition concernant le Foot A8.

Pour son classement en niveau Foot A8SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Elle rappelle qu'une plaque de gazon synthétique devra être mise en place aux angles de l'aire de jeu afin de respecter les 2m50 par rapport à la ligne de touche.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

VENISSIEUX – GYMNASSE JACQUES ANQUETIL – NNI 692599901

Cette installation est classée en niveau Futsal 2 jusqu'au 09/02/2027.

La Commission n'a pas reçu l'Arrêté d'Ouverture au Public, comme demandé dans plusieurs PV.

En l'absence du document demandé, elle prononce le retrait du classement de cette installation jusqu'au 09/02/2027.

Cette installation n'étant plus classée, elle ne peut donc plus accueillir de matchs en compétitions officielles.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

MEYZIEU – STADE CENTRE FORMATION ACADEMIE 1 – NNI 692820401

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 22/07/2026.

La Commission demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au ainsi que le Procès-Verbal de la Commission de sécurité de la tribune, avant le 31/03/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV9 du 13/04/2017.

MEYZIEU – STADE CENTRE FORMATION ACADEMIE 2 – NNI 692820402

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 22/07/2026.

La Commission demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017.

MEYZIEU – STADE CENTRE FORMATION ACADEMIE 3 – NNI 692820403

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 22/07/2026.

La Commission demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017.

ORCINES – STADE MUNICIPAL – NNI 632630101

Cette installation est classée en niveau 5sy jusqu'au 15/10/2021.

La Commission demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017.

SALLANCHES – STADE LEON CURRAL 2 – NNI 742560102

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 28/09/2026.

La Commission demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public, avant le 31/03/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV11 du 20/06/2017.

SAINT MAURICE DE BEYNOST – STADE DU FORUM DES SPORTS 2 – NNI 013760102

Cette installation est classée en niveau 4SYE jusqu'au 22/09/2024.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), par l'intermédiaire de la CRTIS, avant le 31/03/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017.

VAULX EN VELIN – STADE JULES LADOUMEGUE – NNI 692560301

Cette installation est classée en niveau 5sy jusqu'au 23/09/2027.

La Commission demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017.

VEZERONC CURTIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 385430101

Cette installation est classée en niveau 5sy jusqu'au 05/11/2021.

La commission demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017.

7. PROCÈS-VERBAUX CRTIS

La C.F.T.I.S. prononce les décisions transmises par la ligue :

- ✓ Du 07-11/12/2017
- ✓ Du 14-20/12/2017
- ✓ Du 02/01/2018
- ✓ Du 15/01/2018

8. AFFAIRES DIVERSES

RUMILLY – STADE DES GRANGETTES 1 – NNI 742250101

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 24/11/2024.

La commission demande que lui soit transmis les photos de la finalisation de la liaison sécurisée entre les vestiaires et l'aire de jeu ainsi que celles montrant que les bancs de touche ont été mis en conformité avec le Règlement (5m), avant le 31/03/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV 3 du 10/10/2017.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

AUBENAS – STADE RIPOTIER NORD – NNI 070190201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFoot A11 jusqu'au 25/01/2018.

Eclairage moyen horizontal : 313 Lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

La Commission reprend le dossier du 12/12/2017 et prend connaissance du document transmis par la CRTIS :

Avis préalable favorable de la CFTIS pour un classement en niveau E4 en date du 04/05/2004.

La CFTIS demande que lui soit transmis un dossier complet de demande de classement.

DECINES CHARPIEU – STADE GROUPAMA TRAINING CENTER – NNI 692750102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 18/10/2017.

Eclairage moyen horizontal : 1030 Lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.68

Eblouissement (Glare rating) : Gr max = 47

Implantation : 2 X 2 mâts latérales

Hauteur moyenne de feu : 25.30 m

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 suite aux modifications apportées et prend connaissance des documents transmis :

Imprimé « Demande de confirmation de classement fédérale éclairage » daté et signé par le propriétaire de l'installation et le président de la CRTIS.

Etude d'éclairage en date du 04/10/2017 et du 10/10/2017 (l'étude prise en considération par la CFTIS est celle du 20/10/2017).

Engagement d'entretien (Mail du 16/01/2017).

Elle constate que cette installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E3.

La CFTIS demande que le dossier soit complété par :

– Certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle technique accrédité.

9.2. Confirmation de classement

GRENOBLE – STADE DU VERCORS 1 – NNI 381850501

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 18/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 210 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 18/10/2018.

LE POUZIN – STADE EMILE DUPAU – NNI 071810101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 01/02/2014.

Eclairement moyen horizontal : 805 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 17/01/2019.

LYON 08 – STAE GEORGES VUILLERMET – NNI 693880301

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 01/02/2014.

Eclairement moyen horizontal : 805 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 17/01/2019.

PONT DE CHERUY – COMPLEXE SPORTIF GRAMONT 1 – NNI 383160101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/11/2017.

Eclairement moyen horizontal : 226 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/11/2018.

SAINT MARCELLIN – STADE DE LA SAULAIE 1 – NNI 384160101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 17/12/2017.

Eclairement moyen horizontal : 298 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.68

La CFTIS confirmera le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 17/12/2018 lorsque l'installation elle-même sera classée.

SAINT MAURICE DE BEYNOST – STADE DU FORUM DES SPORTS 1 – NNI 013760101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 31/01/2018.

Eclairement moyen horizontal : 227 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 31/01/2019.

SAINT MAURICE DE BEYNOST – STADE DU FORUM DES SPORTS 2 – NNI 013760102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 13/04/2018.

Eclairement moyen horizontal : 201 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 13/04/2019.

9.3. Affaires diverses

VILLEFRANCHE SUR SAONE – STADE ARMAND CHOUFFET 1 – NNI 692640101

La Commission prend connaissance du courrier du propriétaire de l'installation en date du 04/12/2017 informant de la réfection totale de l'éclairage de cette installation.

Elle rappelle que pour être utilisée en nocturne durant une compétition officielle, l'installation doit posséder un éclairage classé.

Le Président

R. GOURMAND